



Au Collège communal / Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Aux utilisateurs du Registre national

**Votre correspondant**

Zisso Borakis

**E-mail**

TeamRRN@rrn.fgov.be

**Tél.**

02 488 20 98

**Fax**

02 488 25 98

**Vos références**

**Nos références**

III/4599316

**Annexes**

**Bruxelles**

20 juin 2024

**Registre national des personnes physiques. - Exécution de la fusion des communes dans les Régions wallonne et flamande.**

Mesdames,

Messieurs,

Par la présente note, nous tenons à vous informer des préparatifs et des travaux que prévoient les services du Registre national en ce qui concerne l'exécution des fusions de communes dans les Régions wallonne et flamande.

Par décret du 19 mai 2023 du Service Public wallon, les communes de Bastogne et Bertogne sont fusionnées dans la nouvelle commune de Bastogne (M.B. du 23 juin 2023).

La fusion prendra effet le 2 décembre 2024.

En Flandre, 28 communes (13 trajets de fusion) ont décidé de fusionner volontairement et de former une nouvelle commune. Le Parlement flamand a approuvé les 13 fusions à titre définitif lors de la séance plénière du 17 avril 2024. Les différents décrets de fusion du 19 avril 2024 ont été publiés au Moniteur belge du 24 mai 2024.

Les fusions prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

\* \* \*

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des fusions, y compris le nouveau nom de la commune et les nouveaux codes INS.

	AVANT FUSION		APRES FUSION 02.12.2024	
	Commune	INS	Commune	INS
<b>Province de Luxembourg</b>	Bastogne	82003	<b>BASTOGNE</b>	<b>82039</b>
	Bertogne	82005		

	AVANT FUSION		APRES FUSION 01.01.2025	
	Commune	INS	Commune	INS
<b>Province d'Anvers</b>	Antwerpen	11002	<b>ANTWERPEN</b>	<b>11002</b>
	Borsbeek	11007		
<b>Province d'Anvers/ Flandre orientale</b>	Beveren	46003	<b>BEVEREN-KRUIBEKE- ZWIJNDRECHT</b>	<b>46030</b>
	Kruikebe	46013		
	Zwijndrecht	11056		
<b>Province de Flandre orientale</b>	Moerbeke	44045	<b>LOKEREN</b>	<b>46029</b>
	Lokeren	46014		
	De Pinte	44012	<b>NAZARETH-DE PINTE</b>	<b>44086</b>
	Nazareth	44048		
	Lochristi	44034	<b>LOCHRISTI</b>	<b>44087</b>
	Wachtebeke	44073		
	Melle	44040	<b>MERELBEKE-MELLE</b>	<b>44088</b>
	Merelbeke	44043		
<b>Province du Brabant flamand</b>	Galmaarden	23023	<b>PAJOTTEGEM</b>	<b>23106</b>
	Gooik	23024		
	Herne	23032		
<b>Province de Flandre occidentale</b>	Ruiselede	37012	<b>WINGENE</b>	<b>37021</b>
	Wingene	37018		
	Meulebeke	37007	<b>TIELT</b>	<b>37022</b>
	Tielt	37015		
<b>Province de Limbourg</b>	Ham	71069	<b>TESSENDERLO-HAM</b>	<b>71071</b>
	Tessenderlo	71057		
	Hasselt	71022	<b>HASSELT</b>	<b>71072</b>
	Kortesseem	73040		
	Bilzen	73006	<b>BILZEN-HOESELT</b>	<b>73110</b>
	Hoeselt	73032		
	Tongeren	73083	<b>TONGEREN-BORGLOON</b>	<b>73111</b>
	Borgloon	73009		

\* \* \*

Les services du Registre National analysent actuellement l'impact des changements susmentionnés. Sur la base des résultats, un plan concret sera élaboré pour tous les scénarios et procédures qui devront être mis en œuvre pour la mise en œuvre de la fusion des communes.

Une note détaillée destinée aux communes concernées par l'opération de fusion sera envoyée prochainement.

Nous prévoyons également la mise en service d'un environnement de test spécifique (TP6000) d'ici fin octobre 2024 en préparation de l'opération de fusion pour les utilisateurs.

\* \* \*

L'ensemble de l'opération de fusion sera réalisé automatiquement par les services du Registre National :

- Mise à jour de la fusion dans les dossiers ;
- Transposition des codes des voies publiques et renumérotation des immeubles;
- Adaptation de la gestion des accès au Registre National, Belpic, BAEC, etc.;
- Adaptation des codes INS dans les différents types d'informations ;
- Divers modifications techniques.

Le planning concret des exécutions sera communiqué en temps utile.

Après redémarrage, l'affichage dans les dossiers et les informations qui sont fournies sous la forme de fichiers s'effectuera conformément aux informations nouvellement codées.

\* \* \*

Bien entendu, ces différents projets ont une grande incidence sur les bases de données, les programmes et les applications utilisés par le Registre national mais également pour les communes et les utilisateurs.

Nos services restent bien entendu à votre entière disposition afin d'assurer la guidance des projets et de les mener à bien. Nous vous remercions très chaleureusement pour votre précieuse collaboration.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

**Philippe Moreau**  
(Signature)

Digitally signed by Philippe  
Moreau (Signature)  
Date: 2024.06.20 15:03:39  
+02'00'

Philippe Moreau,  
Directeur général a.i.